Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_459-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | 2026 | |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | 08 | |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | 109 | |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | 1.2.5 | Délégations de service public – Rapport annuel |

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

1

Séance Publique ordinaire du **2 novembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 27 octobre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Corinne QUEVILLY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**
Mme Sylvie COUDERC
M. Adrien FORET

**Ont donné procuration :**
Mme Sylvie COUDERC à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Adrien FORET à Mme Pascale RIVIERE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Omar ARMEL

**Objet :** Rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du Service Public de l'Assainissement Collectif — Exercice 2025

**RAPPORTEUR :** Julien PELLICER, Maire

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-3 relatif au rapport annuel de la délégation de service public ;

**Vu** la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif conclue avec la société SAUR ;

**Vu** le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) au titre de l'exercice 2025 remis par la société SAUR.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_459-DE

**Considérant** que le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service ;

**Considérant** que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante afin de permettre au Conseil municipal de contrôler les conditions d'exécution du service et la gestion financière du délégataire.

Conformément aux obligations légales de contrôle des délégations de service public, le délégataire du réseau d'assainissement collectif, la société SAUR, a transmis son rapport annuel d'activité pour l'exercice 2025.

Ce document technique et financier retrace la totalité des opérations d'exploitation réalisées sur l'année écoulée, ainsi qu'une analyse précise de la qualité et des performances du service rendu aux usagers.

La présentation de ce document en séance permet à l'assemblée délibérante d'exercer son droit de regard et de contrôle sur la gestion déléguée de ce service public essentiel.

**Le Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel établi par le délégataire SAUR au titre de l'exercice 2025 pour le Service Public de l'Assainissement Collectif ;

- **CONSTATE** que l'obligation de communication prévue par l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales a été régulièrement remplie pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Omar ARMEL

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 NOV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le :** - 5 NOV. 2026